

gislation, le Conseil Général a décrété que tous les règlements de cercles, y compris ceux qui fixent les salaires des officiers, la date, le lieu et l'heure des assemblées régulières, devront être soumis à l'approbation du Bureau Exécutif, avant d'entrer en vigueur.

Art. 121.—Les assemblées de cercles qui n'auront pas été effectivement ouvertes pour l'expédition des affaires, une heure après le temps fixé, ne pourront, dorénavant, avoir lieu.

Cotisation.

Art. 182.—La cotisation mensuelle pour dépenses administratives des cercles sera maintenant de 10 cts par mois, au minimum. Les cercles qui, jusqu'à présent, ont exigé une cotisation moindre, devront, à partir du mois de novembre inclusivement, percevoir cette cotisation.

Art. 183.—Dans les cercles où, en vertu d'un règlement, la rétribution semi-annuelle est perçue mensuellement, en même temps que la cotisation, les membres devront payer 20 cts au minimum, par mois, à partir de novembre inclusivement.

Caisse Centrale des Malades.

Art. 254.—L'indemnité payée aux malades sera de 60 cts par jour pendant les cinq premières semaines de maladie et de 50 cts par jour pendant vingt-cinq autres semaines, par année.

Art. 265.—Dorénavant, les membres des B. P., lorsqu'ils tomberont malade, devront en donner avis au Secrétaire général, seulement.

Réintégration.

Tout membre suspendu qui désirera se faire réintégré devra produire un certificat de santé aux termes de la formule 2b et en payer le coût : 50 cents.

Droit d'entrée, B. P.

Art. 385.—Les droits d'entrées établis par cet article comprendront, à l'avenir, les honoraires d'examen médical et de revision. L'honoraire d'examen sera toutefois payé par le membre lui-même au médecin-examineur.

NOUVEAUX MEMBRES DU B. E.

M. J. A. LAPIERRE, M. D.

M. Joseph Avila Lapierre, naquit à Montréal le 27 mars 1865. Après avoir commencé des études commerciales à l'école Champlain il entra au Collège Ste-Marie, dirigé par les RR. PP. Jésuites. Il en sortit pour faire sa philosophie au Séminaire de Montréal. Optant alors pour la médecine vers laquelle il se sentait invinciblement attiré, il s'inscrivit à l'Université Laval et fut admis à la pratique avec distinction en 1892. Il s'établit dans la partie est de Montréal, où il avait toujours demeuré, et épousa Mlle Marie Albina Beaudoin, fille de M. Joseph Beaudoin, maître boucher bien connu de la partie est.

Aujourd'hui, M. Lapierre a une importante clientèle. Musicien dans ses loisirs, il occupe la charge enviable de maître de Chapelle de

la paroisse du Sacré-Cœur. Comme mutualiste M. Lapierre fait partie de l'Ordre des Forestiers Catholiques, de la C. M. B. A. et de la société des Artisans Canadiens français, et il est actuellement Président et Médecin-examineur du Cercle Sacré-Cœur No 6 dont il est membre depuis 1897. A son admission dans ce cercle celui-ci n'avait qu'un effectif de 38 membres, aujourd'hui il en compte 250. Inutile d'ajouter que cette



M. J. A. LAPIERRE, M. D.

augmentation considérable est due en grande partie au zèle et à l'activité de ce dévoué sociétaire. Sa nomination qui est une récompense de ses travaux comble en même temps les vœux du C. G. qui désire voir dans le B. E. un aussi grand nombre de médecins que possible afin que les questions médicales qui viennent si souvent devant lui soient discutées par des hommes de la science capables de les juger sur leurs mérites vrais.

Sang-froid d'un grenadier

Dans la guerre d'Allemagne, un grenadier français, marchant à l'attaque d'un fort, appelle un vivandier et se fait donner un verre d'eau-de-vie. Il se dispose à le payer lorsqu'un boulet de canon frappe et tue le marchand : " Eh quoi ! morbleu ! s'écrie le grenadier, le roi de Prusse veut me payer le brandevin ? A sa santé ! " Il boit, remet son argent dans sa poche et monte à l'assaut.